Image not found or type unknown

Double obligation alimentaire (Maison de retraite et hopitaux)

Par **Nolari**, le **10/08/2014** à **15:33**

Bonjour

Dans le cadre de l'obligation alimentaire est t-il possible de payer une double, voir triple.... obligation alimentaire, à un proche qui à contracter plusieurs dette dans plusieurs établissements hospitaliers?
L'obligation alimentaire de base est t'elle scindé en plusieurs petite obligation alimentaire égale à la 1er, répartit dans les différent hôpitaux ou additionné?

Je trouve normal de payer une obligation alimentaire cela fait partie de la solidarité familial.
En revanche être contraint à payer plusieurs obligations alimentaires additionné contribuerai à un affaiblissement considérable de mon pouvoir d'achat.
Voila pourquoi je pose cette question.

Cordialement

NOTA:
Aux termes de l'article L 6145-11 du code de la santé publique, « les établissements publics de santé peuvent toujours exercer leurs recours s'il y a lieu contre les hospitalisés, contre leurs débiteurs et contre les personnes désignées par les articles 205, 206, 207 et 212 du code civil

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés